

Hôpital neuchâtelois
Faits & gestes
Rapport de gestion 2008





Rapport de gestion 2008 Faits & gestes

Sommaire

Message du président du conseil d'administration	2
Organes dirigeants de l'Hôpital neuchâtelois	4
- Conseil d'administration	
- Direction générale	
Hôpital neuchâtelois, acte 3	8
Agenda 2008	10
Réponses aux questions posées	18
Zoom sur les départements médicaux	20
Zoom sur les services transversaux et médico-techniques	28
Comptes et bilan	32

Regrouper et répartir

Dans le climat actuel où prédominent les préoccupations régionalistes – largement reprises, entre autres, par les candidats aux élections cantonales d'avril dernier – il n'est pas inutile d'insister sur certaines contraintes auxquelles le monde hospitalier, en Suisse et dans notre région, sera confronté de manière de plus en plus aiguë.

On mentionnera d'abord les difficultés de recrutement. Il y a une vingtaine d'années, dans le secteur médical, l'accès aux études de médecine a été rendu plus difficile car les étudiants étaient en surnombre. Des mesures clausus et autres mesures dissuasives ont été appliquées. Les résultats dans le monde de la santé se sont manifestés quelque quinze années plus tard, alors que la pléthore a fait place à une pénurie due à plusieurs raisons dont l'amélioration des conditions de travail des assistants et la féminisation de la profession. Sans de nombreux médecins étrangers, il ne serait pas possible de fonctionner correctement. Le manque de candidats se manifeste d'ailleurs non seulement dans le monde hospitalier mais chez les médecins de premiers recours. En outre, cela n'est guère plus réjouissant dans le secteur soignant: d'une part, les écoles de soins infirmiers ne forment pas assez d'étudiants dans notre pays; d'autre part, sans l'importation de forces étrangères,

nous ne pourrions pas offrir les soins que la population est en droit d'attendre.

Il est notoire ensuite que, dans les hôpitaux, les spécialités médicales et chirurgicales sont de plus en plus pointues. Par exemple, le chirurgien généraliste qui pratiquait toutes sortes d'interventions a fait place au spécialiste viscéral, traumatologique, urologue, vasculaire, orthopédique et à d'autres encore. Pour attirer ces praticiens, il faut les assurer qu'ils pourront exercer leur art de manière fréquente et non occasionnelle, ne serait-ce que pour assurer une qualité et une sécurité pérennes.

De plus, il faut tenir compte de l'amélioration des instruments et appareils techniques d'investigation, de diagnostic et de thérapie, lesquels sont de plus en plus performants et... coûteux. Les utiliser de manière optimale est donc une nécessité évidente: chacun peut comprendre que de multiples appareils peu ou mal utilisés sont un non-sens qualitatif et économique.

Pour ces principales raisons qui, rappelons-le avec insistance, ne sont pas propres à notre canton, nous devons absolument veiller à poursuivre la réforme de notre appareil hospitalier en proposant avec cohérence des prestations non redondantes, efficaces et

sûres. Et pour ce faire, il s'agit enfin de comprendre que proximité et sécurité de la prise en charge sont souvent inconciliables... d'autant plus dans un canton qui regroupe à peine plus de 170 000 âmes, soit juste un peu moins que l'agglomération lausannoise.

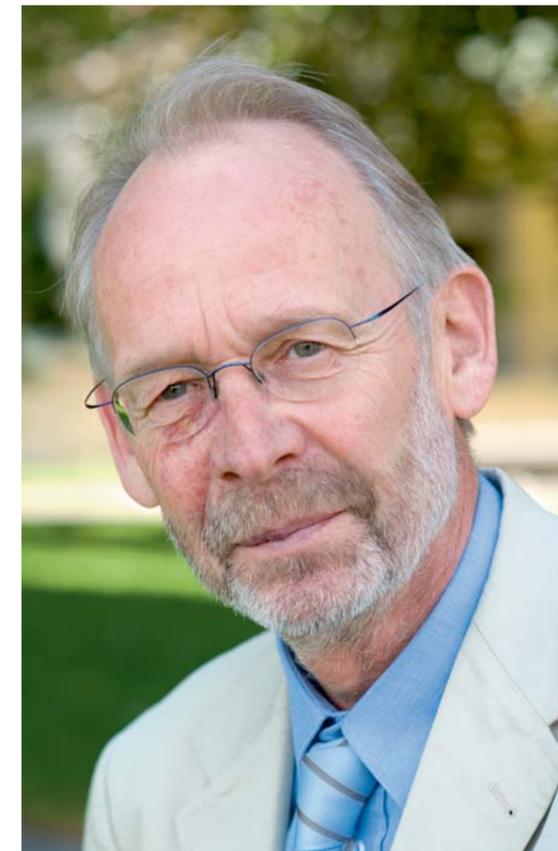
Quel est, dès lors, notre principal enjeu ?

La réponse s'impose: regrouper l'ensemble des lits de soins aigus sur deux sites, en répartissant le personnel médical et infirmier ainsi que les installations techniques de manière complémentaire sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès à Neuchâtel. Ainsi offrirons-nous des prestations de haute qualité, en nombre suffisant, dans un environnement performant. Simultanément, répartir les soins de plus longue durée dans les sites du Locle, du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, de La Béroche et de La Chrysalide, en leur confiant des spécialisations telles que la gériatrie, la réadaptation fonctionnelle et les soins palliatifs. Ce concept permettra non seulement d'assurer d'excellentes prestations, mais d'être plus attractif dans le cadre du recrutement médical et soignant. Il s'agit aussi de favoriser une collaboration étroite avec la médecine libérale, de sorte à mieux répondre aux interventions de premier recours, particulièrement en régions hors agglomérations. Ajoutons que ce dispositif impliquera des performances accrues en matière de transport, soit sur le lieu de l'intervention, soit entre les sites hospitaliers.

Ce sont là les conditions sine qua non à de meilleures prestations, à une diminution et à la maîtrise des coûts, à une préparation à l'ouverture des frontières cantonales, et à la reconnaissance de notre système hospitalier par nos différents partenaires sur les plans cantonal et national.

Pour atteindre cet objectif tout en maintenant autant que possible une répartition équilibrée des postes de travail, les préoccupations régionalistes ou de prestige doivent absolument être dépassées. Nous ne pouvons pas nous permettre de compromettre l'avenir par myopie intellectuelle.

Il est donc important – et urgent – de traiter les différentes initiatives populaires déposées qui nous empêchent de poursuivre la réforme en cours, au détriment de l'intérêt bien compris des patients neuchâtelois.



Jean-Pierre Authier

Président du conseil d'administration
de l'Hôpital neuchâtelois

Fontaines, juin 2009



Hôpital neuchâtelois, conseil d'administration (de gauche à droite): Dietmar Michlig, Dr Jean-Blaise Wasserfallen, François Borel, Jean-Pierre Authier, Elisabeth Hirsch Durrett, Daniel Perdrizat, Jean-Pierre Veya.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, les membres du conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois sont:

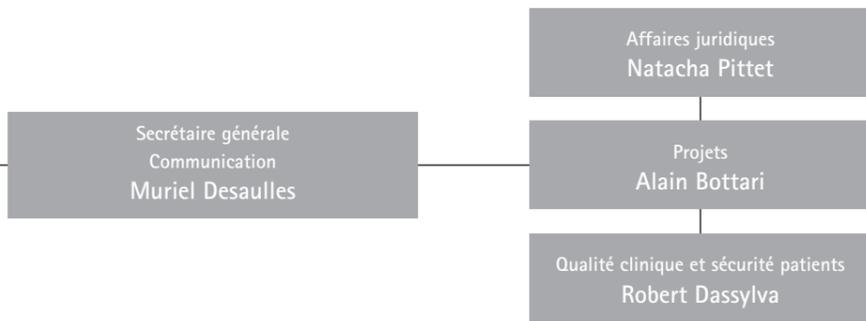
- Jean-Pierre Authier, Neuchâtel, président
- François Borel, Neuchâtel, vice-président
- Elisabeth Hirsch Durrett, Moudon
- Dietmar Michlig, Gampel
- Daniel Perdrizat, Neuchâtel
- Jean-Pierre Veya, La Chaux-de-Fonds
- Dr Jean-Blaise Wasserfallen, Lausanne

Le conseil d'administration a été nommé par le Conseil d'Etat pour la législature 2006-2009.



Pascal RUBIN
 Directeur général





Directeurs de site jusqu'au 31 décembre 2008

La Béroche:	René Calame
Pourtalès:	Jean-Claude Rouèche
Val-de-Ruz et Le Locle:	Edgar Donzé
Val-de-Travers:	Jean-Jacques Kirchofer



Direction générale

Andrew MUNDAY
 Directeur médical




Départements et services médicaux

Pharmacie

Hygiène hospitalière et prévention de l'infection

Gestion hospitalisations hors canton

Sandra JEANNERET-BROYOT
 Directrice des soins




Départements et services de soins

Physiothérapie, ergothérapie, logopédie, neuropsychologie, imagerie médicale, nutrition

Service social et de liaison

Gestion des lits

Pôle clinique

Formation soins

Francis BÉCAUD
 Directeur logistique




Ingénierie biomédicale

Constructions

Technique

Cuisines et restauration

Hébergement et intendance

Crèches

Sécurité

Blaise DELLA SANTA
 Directeur des ressources humaines




Politique RH et réglementation

Gestion RH

Administration du personnel

Médecine du travail

Formation

Olivier LINDER
 Directeur des finances




Accueil

Secrétariats médicaux

Codage médical

Facturation

Archives médicales centrales

Comptabilité

Contrôle de gestion



Si moult secousses semblent avoir émaillé le troisième exercice d'Hôpital neuchâtelois, les faits concrets et solides sont aussi là pour infirmer cette impression. Ils témoignent de la solidité des fondations de cet édifice construites par les membres de la direction générale entourés de leurs équipes et confirmés dans leurs choix par le conseil d'administration.

Aussi n'est-il pas présomptueux d'affirmer que l'Hôpital neuchâtelois vogue avec assurance vers un but à atteindre d'ici deux à trois ans parce que l'établissement sait quels sont les caps à tenir:

– Ainsi, en 2008, explique le directeur général Pascal Rubin, nous avons beaucoup travaillé dans ce qui est notre mission, l'opérationnel, et avons posé d'importants jalons. Pratiquement tous les départements médicaux sont en place, reste le département des urgences qui verra le jour en 2009; les rôles sont clairement définis par leurs responsables médicaux et soignants et après les inévitables ajustements de départ, aujourd'hui, cela fonctionne. Médicalement, nous sommes forts et bien en place pour couvrir avec satisfaction et efficience les besoins d'une population de quelque 170'000 habitants.

Cette mise sur pied de l'organisation des départements médicaux ne s'est pas faite sans une certaine douleur. Cela passait obligatoirement par la définition des missions dévolues à chacun des sites hospitaliers de soins aigus; cela se traduisait par la suppression de redondances d'actes médicaux ou chirurgicaux voire même par le changement de missions d'un site de soins aigus, soit celui du Val-de-Travers et, donc, par la suppression de sa maternité.

– D'une part, nous ne pouvions plus financièrement assurer la qualité des soins en maintenant un plateau technique composé de chirurgiens, infirmiers, anesthésistes sept jours sur sept pour moins de 180 accouchements par année d'autant que la plupart se déroulent fort heureusement sans heurts, commente Pascal Rubin. D'autre part, en matière d'urgences chirurgicales, les cas n'étant pas très nombreux, il devenait difficile d'envisager éventuellement l'engagement de médecins-assistants, ces derniers n'ayant plus vraiment assez de travail. Comme ils ne sont pas satisfaits de la formation proposée par l'Hôpital neuchâtelois, ils préfèrent renoncer à venir, ce qui est aussi dommageable pour l'établissement.



La solution trouvée pour le site du Val-de-Travers répond en tous les cas à un besoin. En devenant, à fin décembre 2008 un centre de traitement et de réadaptation, le site a aussi gagné en unicité puisqu'il est désormais le seul dans le canton de Neuchâtel à offrir la gériatrie comme discipline médicale avec l'engagement d'une médecin-chef spécialiste en la matière.

– C'est ce vers quoi nous tendons, poursuit Pascal Rubin; nous voulons dispenser un savoir-faire unique en faisant preuve d'excellence. Offrir des soins de qualité pour l'ensemble du canton est notre défi quotidien. En concentrant nos forces, nous bénéficions aussi d'un impact fort non seulement auprès des corps médicaux, soignants et paramédicaux mais surtout auprès de la population qui sait apprécier et reconnaître les prestations que nous offrons.

Au cours de 2008, deux initiatives populaires et une même initiative communale déposée par plusieurs communes contrant les décisions des dirigeants politiques et reflétant aussi les souhaits de maintien de certaines prestations dans certaines régions du canton plutôt que d'autres ont fortement crispé les esprits. De nombreux courriers de lecteurs dans les quotidiens régionaux et des interventions virulentes au Grand Conseil n'ont pas permis de conserver un climat de sérénité autour de la planification hospitalière. – On nous attaque de toutes parts et c'est ravageur pour le personnel qui se sent en instabilité totale face à ces critiques infondées pour la plupart, souligne P. Rubin. Je comprends tellement la volonté de la population de conserver le maximum de services à proximité. Mais le Conseil d'Etat a décidé que nous n'aurions qu'un seul pôle mère-enfant et en cela il a raison. Nous pressentons

ce centre à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat en a décidé autrement puisque c'est le site hospitalier de La Chaux-de-Fonds qui aura cette affectation. Le dépôt des initiatives contestant ces choix bloque la poursuite de nos réformes. Plus grave encore, elles nous empêchent la poursuite de la réflexion sur les travaux que nous devons mener sur le site des Montagnes. Il devient important de fixer une date pour le débat parlementaire et éventuellement ensuite pour la votation populaire pour que nous puissions aller de l'avant. Surtout, l'impact des efforts d'économies est amoindri avec de tels freins à notre développement. Et avec eux, aussi, certaines forces vives dans le corps médical et soignant qui commencent à envisager d'autres pistes que celles présentes dans le canton de Neuchâtel. Mais je suis confiant en l'avenir. Nous sommes prêts à affronter les défis et à les résoudre tous ensemble.

Agenda 2008



1^{er} janvier

L'ensemble du personnel de l'Hôpital neuchâtelois est désormais logé à la même enseigne avec son affiliation auprès d'une caisse unique pour respectivement l'assurance maladie perte de gain et l'assurance accidents. Le grand remaniement en termes de caisses de pension voit également poindre son épilogue avec la création d'une caisse de pension unique à l'horizon 2010. Toujours en termes de contrats d'assurance, chacun est affilié auprès de la même institution couvrant l'assurance de responsabilité civile et de protection juridique, à dater aussi de ce début d'année 2008. Autre aplanissement de procédures pour l'ensemble des collaborateurs: le personnel voit son temps de travail géré selon les mêmes règles et les mêmes bases à l'aide de la même version du logiciel PEP.

5 janvier

Centralisation provisoire de l'activité hospitalière pédiatrique sur le site de Pourtalès et mise en activité d'une hotline pédiatrique qui va rapidement connaître un grand succès.

mi-janvier

Le collège des médecins de l'Hôpital neuchâtelois – qui réunit quelque 170 médecins cadres, agréés et consultants – a constitué son bureau: la doyenne en est la Dresse Françoise Beyner, épaulée du vice-doyen, le Dr Hervé Zehnder et du secrétaire, le Dr Jean Walder.

21 janvier

La télévision locale neuchâteloise Canal Alpha, parrainée par l'Hôpital neuchâtelois, présente la **première émission Placebo** de l'année sur le thème de la grossesse. D'autres ont suivi à un rythme mensuel et ont eu pour thèmes: la salle d'opération, les allergies, les urgences, l'hypertension artérielle, la malnutrition chez les personnes âgées, le cancer du sein, la grippe, vivre avec le sida aujourd'hui, mon enfant est diabétique. Ces émissions peuvent être visionnées sur www.hopital-ne.ch, le site internet de l'Hôpital neuchâtelois.

fin janvier

Après sa décision sur la répartition des missions entre les sites de soins aigus, le Conseil d'Etat mandate un groupe de suivi spécifique au Val-de-Travers, réunissant, sous la présidence du conseiller d'Etat chef du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), des représentants de l'Etat, de l'Hôpital neuchâtelois, de la Société de médecine du Val-de-Travers, de l'Association région, de l'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens (ANMO). L'Hôpital neuchâtelois, quant à lui, désigne le **Dr Pierre Arni**, directeur médical adjoint, pour le représenter dans ce suivi.

1^{er} février

14h-20h... L'Hôpital neuchâtelois introduit l'horaire unique de visite des patients sur l'ensemble de ses sites. Des particularités subsistent pour les services de soins intensifs, les maternités et le département de pédiatrie.

courant mars

Pour répondre au souci permanent de l'Hôpital neuchâtelois de proposer une alimentation saine, variée et équilibrée à ses patients en fonction de leurs besoins nutritionnels et de leur état de santé, une Commission alimentation (Comal) est mise sur pied. Présidée par le chef hôtelier, elle se compose de représentants des différents départements et services concernés par cette problématique.

24 mars

L'appel aux candidatures de personnes désireuses de prendre part aux élections de la future Commission du personnel de l'Hôpital neuchâtelois est lancé.

31 mars

Sortie de presse du «**Guide pratique du patient**», une brochure de renseignements généraux à l'usage des patients (adultes et enfants) qui doivent être hospitalisés et à leurs proches. Elle renferme toutes les informations d'ordre administratif requises avant une entrée à l'hôpital et rappelle brièvement les grands principes de la vie hospitalière.

mi-avril

Le Conseil d'administration valide la politique de formation de l'Hôpital neuchâtelois proposée par la direction générale. Pièce maîtresse de la gestion des ressources humaines, elle permet à tout collaborateur de progresser. Elle vise à développer le professionnalisme, favoriser la coopération, motiver et préparer l'avenir et s'adresse à l'ensemble des collaborateurs.

30 avril

Le **site internet www.hopital-ne.ch** est en ligne. Très documenté et convivial, il est un soutien précieux pour les patients, pour leurs proches, mais aussi pour les professionnels de la santé. Il présente l'Hôpital neuchâtelois sous ses diverses et multiples facettes.





20 mai

L'inauguration officielle du **camion équipé d'un PET-Scan** présent deux jours par semaine sur le site de La Chaux-de-Fonds scelle le partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève, ratifié par une convention signée entre les deux établissements.

29 mai

La Commission du personnel, qui représente les employés auprès de la direction générale, est élue. Elle se compose de 29 membres issus des sept sites. Elle débute son mandat le 1er juillet et est chargée de désigner son bureau. La durée de son mandat est prévue jusqu'au 31 décembre 2012. Le 20 juin 2008 marquera la dissolution des commissions antérieurement actives sur les sites.

31 mai

Révolution dans la vie hospitalière cantonale. L'Hôpital neuchâtelois vit son premier jour en tant qu'**hôpital sans fumée** à l'intérieur. Mais fumer reste possible pour les patients, visiteurs et collaborateurs pour autant qu'ils se rendent aux endroits prévus à cet effet à l'extérieur sur chacun des sites.

1^{er} juin

De nouvelles procédures RH, élaborées en collaboration avec les départements transversaux de l'Hôpital neuchâtelois et approuvées par la direction générale entrent en vigueur. Traitant plus particulièrement de l'engagement du personnel, du traitement des mutations générales et de celles touchant à la rémunération, elles permettent de préciser les responsabilités, de fixer et suivre des délais et de respecter des critères de qualité dans les démarches RH.

début juin

La direction générale se rend à Couvet pour informer les collaboratrices et collaborateurs de son **site du Val-de-Travers** des perspectives de l'établissement pour la fin de l'année conduisant notamment à la fermeture de la maternité et du bloc opératoire, à l'introduction de la mission spécifique de gériatrie sur ce site, au maintien de la policlinique et à la mise sur pied d'une plate-forme santé (cabinets de médecin) à l'intérieur du site hospitalier.

7 au 20 juin

Les joueurs de l'**équipe nationale de football du Portugal** ont choisi la ville de Neuchâtel comme port d'attache pour le premier tour de l'Euro 2008. Approchée, la direction générale de l'Hôpital neuchâtelois a mis à deux reprises à la disposition des joueurs le bassin thérapeutique du service de médecine physique et réadaptation (MPR) de son site du Val-de-Ruz.

courant juin

Le département d'anesthésiologie rend son étude concluant à la nécessité de centraliser l'activité chirurgicale d'urgence de nuit et des week-ends sur le site qui accueillera l'activité mère-enfant. En effet, dans la perspective d'une planification des ressources, il a simulé le niveau d'activité de chacun des blocs opératoires après centralisation transitoire de cette activité sur le site de Pourtalès. Par définition, l'activité obstétricale est peu planifiable et donc consommatrice de moyens, en particulier pour la garde. Or, le transfert de l'activité mère-enfant vers le site de Pourtalès en fera pour plusieurs années une des deux plus grandes maternités non universitaires de Suisse romande. A contrario, le site qui n'a plus de maternité voit sa part d'activité anesthésiologique d'urgence diminuer de manière importante. La direction générale entend parfaitement les arguments mais n'entre pas en matière pour les deux ans à venir dans la mesure où l'impact sur le fonctionnement des services de La Chaux-de-Fonds n'est pas totalement identifié. On le voit, un des grands défis qui attendent l'Hôpital neuchâtelois et son département d'anesthésiologie va être de réussir à s'adapter à la création de l'unité mère-enfant au vu du déséquilibre engendré dans l'activité d'urgence des blocs opératoires et de l'anesthésiologie. Dans le contexte de pénurie actuel, il est illusoire d'espérer corriger ce déséquilibre par l'augmentation du nombre de médecins anesthésistes.

fin juin

Le règlement donnant naissance à la **Commission des médicaments** de l'Hôpital neuchâtelois est adopté par la direction générale. Il précise les missions, la composition de la commission et ses règles de fonctionnement.

1^{er} juillet

Dans le but de réduire l'assortiment du linge, d'uniformiser les tenues au sein de l'Hôpital neuchâtelois, d'obtenir une meilleure gestion des tenues professionnelles (entraînant une diminution du tonnage), un échange des vêtements professionnels «sales contre propres» entre en vigueur sur le site de La Chaux-de-Fonds. La diminution du tonnage se monte à 4'220,5 kilos.

mi-juillet

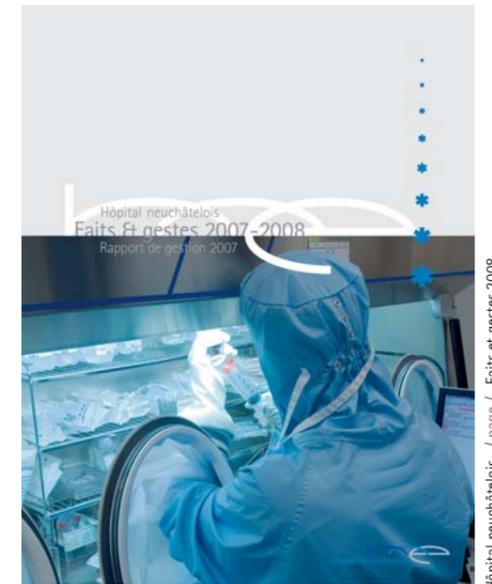
Réorganisation du **parking Visiteurs du site de Pourtalès** avec la pose de barrières à l'entrée et à la sortie.

28 août

Le rapport de gestion de l'Hôpital neuchâtelois «**Faits et Gestes 2007-2008**» sort de presse.

29 août

Plus de 800 personnes convergent sous les tentes dressées dans la cour du site du Val-de-Ruz pour participer à la **Fête du personnel** de l'Hôpital neuchâtelois. **Buffet magnifique** réalisé par les équipes de cuisine de l'HNE, organisation réussie sur toute la ligne, ambiance garantie et magnifique soirée d'été.





courant août

Les travaux de **rénovation de la zone laverie dans les cuisines du site de La Chaux-de-Fonds** sont menés à chef. Pour information, ce ne sont pas moins de 615'543 repas qui ont été apprêtés par les services de cuisines de l'Hôpital neuchâtelois durant l'année 2008.

10 septembre

Le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois octroie trois crédits dont le premier, de 450'000 francs, est destiné aux études préalables du projet global chaux-de-fonnier; le deuxième de 7,55 millions de francs destiné aux travaux de mise aux normes du site de La Chaux-de-Fonds et le troisième, de 990'000 francs détaillera l'estimation de quelque sept millions de francs de travaux prévus notamment pour l'accueil transitoire de l'unité mère-enfant sur le site de Pourtalès. En point de mire, neuf ans de travaux d'envergure.

13 septembre

La Fondation Pourtalès fête son 200^e anniversaire et permet au public de découvrir des lieux historiques ou techniques inusités du site hospitalier de Pourtalès.

mi-septembre

La Commission consultative du personnel nomme son bureau composé de quatre personnes.

mi-septembre

La prévention des événements indésirables survenant en cours d'hospitalisation est dûment organisée. Un coordinateur «Qualité clinique et sécurité des patients» est mis en place de même que le Comité permanent multidisciplinaire du même nom est nommé. Dans la foulée, un Bureau qui fait aussi office de lien direct avec le terrain et les groupes mis en place est désigné.

20 septembre

Le Canton de Neuchâtel propose une vaccination gratuite aux jeunes-filles âgées de 11 à 19 ans contre le papillomavirus humain (HPV) responsable de 70% des cancers de l'utérus. Trois sites de l'Hôpital neuchâtelois sont désignés comme centre de vaccination, à savoir ceux de La Chaux-de-Fonds, de Pourtalès et du Val-de-Travers.

27 et 28 septembre

Le centre de soins palliatifs de l'Hôpital neuchâtelois **La Chrysalide** à La Chaux-de-Fonds fête ses 10 ans. Deux journées **Portes ouvertes** sont proposées à la population qui répond avec un intérêt soutenu à cette invitation. Accueillis sous la tente spécialement montée à cet effet dans le jardin, les visiteurs ont ensuite bénéficié d'une visite guidée, animée par des membres de l'équipe.

1^{er} octobre

Une soirée de contes et de musique au Lycée Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds réunit les personnes qui ont contribué à la création et à l'essor du site **La Chrysalide**. Enfin, honneurs sont rendus au personnel: l'équipe de La Chrysalide au grand complet a le bonheur de goûter à la **paella royale** réalisée par le cuisinier-chef du site avant de s'adonner à un karaoké... déjanté.

1^{er} octobre

Le site du Val-de-Travers accueille la Dresse Yolanda Espolio Desbaillet, spécialiste FMH en médecine générale avec spécialisation en gériatrie. Débutant à temps partiel, la Dresse Espolio fonctionne à plein temps en tant que médecin-chef du Centre de traitement et de réadaptation du site Val-de-Travers avec service de gériatrie à partir d'avril 2009.

mi-octobre

Le bureau de la **Commission du personnel** de l'Hôpital neuchâtelois est constitué. Il se compose (voir photo de gauche à droite) de André Tschimbambé, secrétaire, Frédéric Fischer, vice-président, Laurent Deplagne, assesseur et de la présidente Corinne Béguin-Dalrio.

31 octobre

L'Hôpital neuchâtelois fait part d'une restructuration au sein de son département logistique avec la réorganisation de son service hôtelier qui entraîne la suppression de 16 postes EPT (équivalents plein temps) sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès. Suite à des transferts internes et des départs naturels, ce seront en finalité 10 personnes qui seront directement touchées par cette mesure.

1^{er} novembre

Création officielle du Département d'imagerie médicale (DIM) placé sous la responsabilité d'un tandem médico-soignant composé de la doctresse Anne-Françoise Roud, médecin-chef de département et du technicien en radiologie médicale-chef de service Jean-François Turcotte.

1^{er} novembre

La Dresse Sophie Rusca prend ses fonctions en tant que nouveau médecin du travail de l'Hôpital neuchâtelois. Sa présence renforce la volonté de l'établissement de créer des prestations de ressources humaines durables et de qualité.



Hôpital neuchâtelois

Site du Val-de-Travers

Informations pratiques valables dès le 18 décembre 2008

Policlinique 24h/24, 7 jours sur 7

La policlinique du Val-de-Travers accueille, en complémentarité avec les praticiens installés, les patients qui se rendent à l'hôpital par leurs propres moyens, sur rendez-vous ou en urgence, à toute heure du jour ou de la nuit, 7 jours sur 7. Ses prestations relèvent de la médecine et de la petite chirurgie (sutures et plâtres simples notamment).

Renseignements : 032 864 64 64

Orientation des urgences pédiatriques via la **Hotline** : 032 713 38 48
En cas d'urgence vitale ou de doute, un appel au **144** reste le bon réflexe.

Consultations médicales spécialisées

Les médecins spécialistes suivants reçoivent régulièrement leurs patients sur le site du Val-de-Travers :

- consultation de chirurgie : Dr Walder
- consultation d'orthopédie : Dr Piemenoud
- consultation de cardiologie : Dr Giroud
- consultation d'ORL : Dr Pellissier
- consultation de rhumatologie : Dresse Zenkussen
- consultation d'oncologie ambulatoire : Dr Bressoud

Renseignements : 032 864 64 64

Consultations de gynécologie

Les Drs Birkas et Vistic tiennent leurs consultations dans leurs cabinets sur le site co-voison à raison de trois jours par semaine pour le premier et d'un jour pour le second.

Renseignements : 032 864 64 64

Consultations par une sage-femme

Une sage-femme propose chaque semaine dès janvier 2009 des consultations pour les femmes enceintes, des conseils en lactation et une consultation d'urodynamique. Les cours de préparation à l'accouchement se donnent à Couvet et incluent une visite de la maternité de l'hôpital neuchâtelois - Pourtalès à Neuchâtel.

Renseignements : 032 864 64 64

Direction générale, Fontaines, le 18 décembre 2008

3-7 novembre

Semaine de vaccination contre la grippe pour l'ensemble du personnel de l'Hôpital neuchâtelois, sur tous ses sites.

mi-novembre

Le Dr Christian Mottet est nommé médecin-chef du service de gastro-entérologie de l'Hôpital neuchâtelois et entre en fonction dans le courant du mois. Son champ d'activité se déroulera aussi bien sur le site de La Chaux-de-Fonds que sur celui de Pourtalès.

1^{er} décembre

Une campagne de sensibilisation, destinée à prévenir, dès l'arrivée des patients à l'hôpital, la propagation des infections respiratoires dans les salles d'attente, est lancée. Masques, mouchoirs en papier, produits de désinfection des mains sont distribués à cet effet.

1^{er} décembre

Fermeture de la maternité sur le site Val-de-Travers avec reprise des activités par le site de Pourtalès.

1^{er} décembre

Acte de management, l'entretien d'évaluation et de développement du personnel s'inscrit dans la politique de gestion des ressources humaines de l'Hôpital neuchâtelois. Une directive formalisant la marche à suivre de cet entretien est émise.

18 décembre

Le site du Val-de-Travers se mue en Centre de traitement et de réadaptation (CTR) avec la gériatrie comme mission spéciale et une policlinique ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept. **Un tout ménage explicatif** avec horaires et description des missions est distribué dans les foyers du Val-de-Travers.

mi-décembre

La commission du personnel de l'Hôpital neuchâtelois a un nom, ComPHoNe, et une adresse e-mail: hne.comphone@ne.ch

décembre

Les négociations entre le Centre électronique de gestion (CEG) et l'Hôpital neuchâtelois ont abouti. Le mandat de prestations confié au CEG est signé et prend effet au 1^{er} janvier 2009. Il vise la gestion du système d'information, le suivi des contrats d'achat comme de maintenance, l'exploitation du système informatique, la maintenance hardware, la mise à disposition et la maintenance des logiciels, la formation et l'assistance aux utilisateurs.

1^{er} janvier 2009

Suite à la décision prise par la direction générale dans le cadre de la mise en place de l'activité mère-enfant unique transitoire et en concertation avec les médecins concernés, le Dr Paul Henri Tolck a passé le témoin de médecin-chef du département de gynécologie-obstétrique au Dr Yves Brünisholz. Le mandat confié à ce dernier porte sur une durée de quatre ans.

1^{er} janvier 2009

La nouvelle convention avec Blanchâtel, d'une durée de cinq ans, portant sur le traitement du linge plat et des vêtements professionnels (quelque 800'000 kilos pour les sept sites) entre en vigueur. Grâce au regroupement de l'Hôpital neuchâtelois et des homes ANEMPA, le prix du kilo de linge a été revu à la baisse.

5 janvier 2009

Sur les sept sites de l'Hôpital neuchâtelois, les mêmes prestations et les mêmes prix sont pratiqués dans **les restaurants** du personnel. Pour tout interne et partout, l'assiette du jour, à midi, se monte à 9,80 francs.



Des réponses aux questions posées



Courant 2008, les griefs ont fusé contre l'Hôpital neuchâtelois et ses réformes considérées comme insuffisamment communiquées voire incomprises. Des voix se sont élevées au Grand Conseil, des citoyens ont fait connaître leur opinion par le biais du *Courrier des lecteurs* des deux quotidiens cantonaux, *L'Express* et *L'Impartial*. En parallèle à la mise en place d'une politique de communication tournée résolument vers les organes politiques et médiatiques, le conseil d'administration et la direction générale ont pris le soin de renseigner le grand public des droits et devoirs qui lui incombent, de sa marge de manœuvre en termes financiers, sanitaires, organisationnels et décisionnels décrite notamment dans la Loi sur l'établissement hospitalier multisite (LEHM) du 30 novembre 2004. Florilège.

Les hôpitaux neuchâtelois coûtent trop cher, pourquoi ?

Pour une population de 170'000 habitants, sept hôpitaux, ayant appartenu à sept propriétaires différents, sans réelle coordination entre eux, dans un contexte de concurrence régionaliste, génèrent des surcoûts. Il n'y a que trois ans qu'ils ont été regroupés. Depuis lors, l'augmentation des charges n'a été que de 1.1%, contre souvent plus de 4% dans d'autres hôpitaux comparables. L'Hôpital neuchâtelois est sur la bonne voie.

Comment baisser ces coûts ?

1. en adaptant le dispositif;
2. en évitant les doublons, en regroupant les services, en ne maintenant pas des fonctions devenues superflues;
3. en améliorant la gestion opérationnelle dans une optique d'optimisation de l'utilisation des ressources;
4. en décloisonnant le fonctionnement au sein des corps professionnels (médical, soignant, paramédical, administratif et logistique) et entre eux.

Quelles mesures d'économies avez-vous réalisées en trois ans ?

- Le redimensionnement du dispositif en lits (570 lits en 2006, 451 à fin 2008, soit une baisse de plus de 20%);
 - la réorganisation de certaines activités de soins;
 - le regroupement de fonctions administratives;
 - la gestion financière unique
 - l'harmonisation du portefeuille d'assurances
 - la politique d'achats
 - la simplification de la hiérarchie par le remplacement de cadres affectés à chacun des hôpitaux par un seul pour l'ensemble des sites: par exemple, un directeur général à la place de sept directeurs de site;
- ce qui représente en tout quelque 15 millions d'économies sur les charges annuelles.

Peut-on encore économiser plus ?

Oui, mais dans une mesure limitée. Les pas suivants et significatifs en matière d'économies sont fortement dépendants de décisions quant aux répartitions de missions. Actuellement, l'Hôpital neuchâtelois effectue une comparaison avec le Centre hospitalier du Centre-Valais (CHCVs) dans le but d'identifier les secteurs où ses coûts sont supérieurs.

Ces économies se font-elles au prix d'une surcharge du personnel ?

Les réorganisations entreprises ont modifié les rythmes de travail à tous les niveaux. Le personnel est plus chargé; on lui demande davantage. La même tendance s'observe ailleurs dans le domaine de la santé et au-delà. La CCT santé 21 en vigueur dans le canton constitue un cadre de protection efficace.

Les économies riment-elles avec diminution de la qualité des prestations ?

Les réductions de coût résultent d'une meilleure utilisation des ressources. L'Hôpital neuchâtelois veille à ce qu'elles n'aient pas de conséquence sur la qualité des prestations. Dans cette optique, il est en train de mettre en place un projet institutionnel dans le domaine de la sécurité des patients.

Les urgences sont souvent débordées, les attentes interminables. A quand un accident faute de soins au bon moment ?

Se présentent aux urgences une grande variété de cas: accidentés lourds, malades nécessitant une intervention immédiate et d'autres cas moins lourds, jusqu'aux – nombreux – cas «bagatelle». Il y a donc tri dès l'entrée et les cas où une intervention rapide est nécessaire sont traités immédiatement ou parfois, selon la nature de l'affection, transférés sur un site universitaire.

Etre traité par un médecin-assistant peu expérimenté, la nuit ou le dimanche, n'est-il pas risqué ?

Un médecin-chef ou responsable soit se trouve sur place, soit est rapidement atteignable. Par ailleurs, il convient de relever qu'un médecin-assistant est un médecin diplômé, intégré dans une équipe de soins.

Quel est le taux de réhospitalisation par rapport à la moyenne suisse ?

Le taux de réhospitalisation de l'Hôpital neuchâtelois est faible et comparable aux hôpitaux remplissant les mêmes missions que lui. Un indicateur standard, qui permettra des comparaisons plus fines, est en cours de définition au niveau suisse.

Pourquoi le personnel est-il stressé, traité avec mépris ?

Les réorganisations entreprises par l'Hôpital neuchâtelois ont parfois nécessité des décisions tranchantes, débouchant sur des changements d'envergure pour ses équipes. Malgré le respect qui leur est porté, certains de ses collaborateurs ont pu ressentir ces mesures comme un manque de considération. Le changement est toujours un facteur d'insécurité et de stress et tout est mis en œuvre pour diminuer ces effets par une amélioration des procédures et une meilleure information.

Un hôpital de soins aigus ne devrait-il pas être à moins de 20 minutes (ou 30, ou 40) de toute localité du canton ?

Ce qui est primordial, c'est la rapidité des secours en cas d'accident ou d'affection sévère. Le SMUR répond à ce besoin, en principe dans un délai maximum d'une demi-heure et les premières mesures peuvent être prises sur place.

Quant à la durée d'accès par transport privé à un site hospitalier disposant d'un service d'urgence, il n'est pas réaliste d'assurer qu'elle sera inférieure à 20 minutes.

Pourquoi ne pas construire un hôpital unique au Val-de-Ruz ?

- parce que toute la population du canton devra se déplacer au Val-de-Ruz hormis, bien sûr, celle du Val-de-Ruz;
- parce que les moyens de communications sont mauvais depuis le Val-de-Travers;
- parce que le Transrun n'est pas réalisé;
- parce que deux grands hôpitaux existent, dont l'un est neuf et l'autre va être rénové.

Pourquoi ne pas maintenir deux hôpitaux de soins aigus à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ?

Un seul hôpital de soins aigus suffit aux besoins du canton mais réparti sur deux sites soit ceux de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès, à Neuchâtel. Ces deux sites fourniront des prestations complémentaires et non redondantes.

A quand la fermeture des sites régionaux ?

Une remarque au préalable, toute fermeture éventuelle de site devrait être soumise au Grand Conseil. Les sites régionaux prodiguent des soins de CTR (suite de traitements, réadaptations, gériatrie, etc.) dont la fonction est indispensable. La décentralisation de cette activité répond à un souci d'équilibre régional.

La loi évoque le respect de l'équilibre régional. En tenez-vous compte ?

Oui, dans la mesure où la loi donne la responsabilité au Conseil d'Etat de veiller à l'équilibre des régions, et que l'Hôpital neuchâtelois respecte les décisions du Conseil d'Etat.

Les polycliniques régionales vont-elles disparaître ?

Ces structures sont coûteuses au regard de leur faible niveau d'activité. Elles sont maintenues, sous réserve d'une décision contraire du Conseil d'Etat ou d'un niveau de qualité et de sécurité que l'Hôpital neuchâtelois jugerait inacceptable pour les patients en lien avec une masse critique insuffisante.

Dans le contexte de pénurie médicale actuel, l'avenir des prestations de polycliniques passe probablement par des plate-formes santé ou cabinets de groupe régionaux.

Comment décharger les services d'urgence ?

En élargissant le réseau de médecine de premier recours, à travers une intensification de la collaboration avec les médecins installés, organisés ou non en cabinets de groupe.

Anesthésiologie



Olivier MOSSET, Blue and Green Cocotte

Alain Bastin, infirmier-chef de service (à gauche) et
Dr Alexandre Schweizer, médecin-chef de département

Disciplines	anesthésiologie gestion des blocs opératoires antalgie aiguë, antalgie obstétricale, antalgie chronique
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE Pourtalès HNE La Béroche (antalgie chronique uniquement)
Formations proposées	Formation postgrade des médecins anesthésistes (cat. B-2 ans) Formation postgrade des infirmiers anesthésistes

Le département d'anesthésiologie de l'Hôpital neuchâtelois est actif sur trois de ses sept sites, soit Pourtalès, La Chaux-de-Fonds et La Béroche. Il assure encore l'anesthésiologie à l'Hôpital de La Providence sur le plan médical.

Il a pour missions:

- la prise en charge des patients au cours des actes chirurgicaux ainsi que lors des actes douloureux de radiologie, d'endoscopie ou d'autres disciplines médicales comme, entre autres, l'antalgie obstétricale;
- l'optimisation de la prise en charge pré-opératoire des patients devant subir une intervention chirurgicale (au total plusieurs dizaines de consultations pré- opératoires quotidiennes sur les trois sites opératoires);
- le suivi post-opératoire immédiat dans les unités de soins post-interventionnelles (salles de réveil sur les trois sites opératoires - 24h/24 à Pourtalès);
- la participation au traitement de la douleur dans l'institution: douleurs aiguës par les services d'anesthésiologie des trois sites et douleur chronique par le service d'antalgie;
- la gestion des blocs opératoires en collaboration avec les disciplines concernées;
- un soutien lors de la prise en charge des urgences vitales dans les autres départements de l'institution dans la mesure de ses disponibilités.

En collaboration avec les disciplines concernées, c'est au département d'anesthésiologie qu'il incombe de définir la coordination et l'organisation des activités chirurgicales dans les blocs opératoires. Par année, il pratique environ 11'000 anesthésies dans les trois sites opératoires (HNE Pourtalès, HNE La Chaux-de-Fonds et Hôpital de La Providence), 750 péridurales obstétricales et 2000 consultations d'antalgie.

Chirurgie



Catherine GFELLER, Les Figurants, 2001

Christophe Coulet, infirmier-chef de service (à gauche) et
PD Dr Rémi Schneider, médecin-chef de département

Disciplines	chirurgie générale chirurgie viscérale chirurgie thoracique chirurgie vasculaire chirurgie urologie chirurgie orthopédique chirurgie traumatologique chirurgie de la main chirurgie plastique et reconstructive otorhinolaryngologie (ORL) et chirurgie maxillo-faciale ophtalmologie
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE Pourtalès HNE Val-de-Travers (jusqu'au 15 décembre 2008)
Reconnaissance FMH de formation médicale postgraduée	Chirurgie (formation de base) - Formation approfondie en chirurgie générale et d'urgence - Formation approfondie en chirurgie viscérale Orthopédie et traumatologie de l'appareil locomoteur
Autres formations	Formation postgrade des infirmiers du domaine opératoire Formation initiale TSO (technicien salle d'opération)

Dirigé par les PD Dr Rémi Schneider, chef de département, Dr Jean-Claude Renggli, chef adjoint du département, et Christophe Coulet, infirmier chef de service, le département de chirurgie de l'Hôpital neuchâtelois est à même de fournir toute prestation chirurgicale générale et spécialisée en pratiquant les techniques de chirurgie des plus simples aux plus complexes (à l'exception de la neurochirurgie, de la chirurgie cardiaque et des transplantations d'organes).

L'activité se déroule sur les deux sites principaux, depuis la fermeture du bloc opératoire de Couvet, fin 2008.

Elle inclut des prises en charge ambulatoires et stationnaires (hospitalisations).

Les policliniques offrent les consultations spécialisées, soit avant, soit après prise en charge chirurgicale.

Les patients sont soit convoqués pour une prise en charge élective (planifiée), soit admis depuis les urgences.

Pour certaines pathologies, un regroupement sur un seul site se justifie par un faible volume d'activités et par la concentration de certaines compétences (spécialisation).

Gynécologie-obstétrique



Sabine Illide Boulogne, sage-femme responsable (à gauche) et
Dr Paul Henri Tolck, médecin-chef de département (jusqu'au 31 décembre 2008)

Disciplines	Obstétrique: prise en charge pré, per et post natale Echographie gynécologique et obstétricale Infertilité Gynécologie opératoire (chirurgie abdominale, laparoscopique, vaginale, uro-gynécologique et onco-gynécologique; curiethérapie) Policlinique gynéco-obstétricale (chirurgie ambulatoire) et gynécologie pédiatrique Sénologie et séno-oncologie
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE Pourtalès HNE Val-de-Travers
Formations proposées	Formation postgrade de médecins en gynécologie-obstétrique (cat. B-3 ans) Formation soignants: HES infirmière Formation sages-femmes: Etudiantes HES de Genève et Lausanne

Le département de gynécologie-obstétrique est l'un des deux pôles de l'unité mère-enfant (dont le principe a été accepté par le Conseil d'État en septembre 2007), le département de pédiatrie étant l'autre pôle.

Son activité dans le domaine de l'obstétrique se déploie sur trois sites, principalement le site de Pourtalès (1080 naissances), de La Chaux-de-Fonds (521 naissances) et, jusqu'à fin novembre 2008, de Val-de-Travers (124 naissances). Les naissances peuvent être acceptées dès la 30ème semaine de grossesse sur le site de Pourtalès, dès la 35ème semaine sur le site de La Chaux-de-Fonds, et dès la 37ème semaine, pour les grossesses physiologiques, sur le site du Val-de-Travers. Le département a pour mission d'offrir des prestations pour toutes les pathologies que peuvent présenter la femme et la fillette. Les suivis de grossesse sont assurés. Les problèmes de couple, qu'il s'agisse de difficultés relationnelles, sexuelles ou de problèmes d'infertilité sont pris en charge par le service, en partenariat avec le planning familial, prescripteur.

L'interdisciplinarité rend possible la prise en charge des situations complexes, notamment en oncologie gynécologique. Les médecins assistants et chef de clinique bénéficient d'une formation post-graduée, sages-femmes, soignants et médecins cadres d'une formation continue.

Les cours de préparation à la naissance sont dispensés par les sages-femmes sur les sites du Val-de-Travers, de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès.

Imagerie Médicale



Jean-François Turcotte, technicien en radiologie médicale responsable (à gauche) et
Dresse Anne-Françoise Roud, médecin-chef de département

Disciplines	Echographie et doppler imagerie par résonance magnétique (IRM) mammographie et dépistage du cancer du sein médecine nucléaire ostéodensitométrie radiodiagnostic radiologie interventionnelle tomodensitométrie
Activité	HNE La Béroche HNE La Chaux-de-Fonds HNE Le Locle HNE Pourtalès HNE Val-de-Ruz HNE Val-de-Travers
Formations proposées	Formation post grade de médecins en imagerie médicale (cat. C-2 ans) Formation des techniciens en radiologie (diplôme HES-So)

Le département d'imagerie médicale créé au 1^{er} octobre 2008, s'étend sur six des sept sites de l'Hôpital neuchâtelois (à l'exception du centre de soins palliatifs La Chrysalide) et s'adresse aussi bien aux patients hospitalisés qu'ambulatoires. Sur les sites de soins aigus, il bénéficie de l'ensemble des techniques de pointes permettant d'imager le corps humain, telles que tomodensitométrie, imagerie par résonance magnétique (IRM), PET-CT etc. Un élan particulier a été donné au développement de la radiologie interventionnelle grâce à l'entrée en fonction d'un nouveau collaborateur en automne 2008. Dans les centres de traitement et réadaptation (CTR) et de médecine physique de réadaptation (MPR), il dispose d'une radiologie conventionnelle et d'un échographe. Sur le site de La Chaux-de-Fonds, se trouve encore le service de médecine nucléaire cantonale, placé à proximité du département d'oncologie-radiothérapie.

La mission principale du département est de fournir une aide diagnostique et thérapeutique décisive pour le meilleur traitement possible des patients. Les quelques 79000 examens pour l'année 2008 concrétisent le fruit de la collaboration étroite avec les médecins des différents départements et du canton. Ces chiffres démontrent la volonté de répondre aux besoins de la population tout en gardant des liens privilégiés avec les hôpitaux universitaires voisins.

Les premières préoccupations ont été une réorganisation à l'interne du département en préparation du projet PACS (Picture Archiving and Communication System) pour 2009. Ce système d'archivage sans film des images radiologiques facilitera à terme la transmission des examens et de leurs résultats à l'ensemble de l'HNE, quelle que soit la localisation des missions de chacun des sites.

Ce projet nécessite un partenariat pluridisciplinaire entre avec le Centre électronique de gestion (CEG).

Médecine



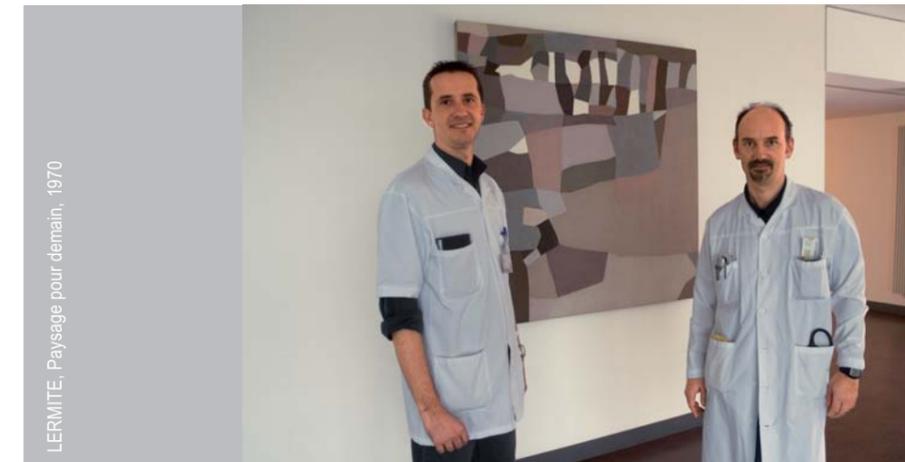
Corine Murgia, infirmière-chef de service (à gauche) et **Prof Dr Raffaele Malinverni**, médecin-chef de département

Disciplines	médecine interne aiguë soins intensifs centres de traitement et de réadaptation centre de médecine physique et de réadaptation gériatrie spécialités médicales des médecins hospitaliers: gastroentérologie, pneumologie, neurologie, immuno-allergologie, médecine intensive, médecine d'urgence, infectiologie, rhumatologie, médecine psychosomatique, nutrition clinique
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE Le Locle HNE Val-de-Ruz HNE Val-de-Travers HNE Pourtalès HNE La Béroche
Formations proposées	Formation postgrade de médecins, en étroite collaboration avec des services universitaires dont ceux de la Faculté de Genève, Lausanne et Berne (cat. A-3 ans) Formation d'infirmiers en soins intensifs

La mission première du département de médecine de l'Hôpital neuchâtelois est d'offrir les meilleurs soins possibles selon les connaissances médicales et diagnostiques les plus récentes tout en respectant scrupuleusement l'autonomie décisionnelle du patient qu'il soit hospitalisé ou en traitement ambulatoire. Les investigations et les traitements appliqués sont soumis au concept de la médecine basée sur les preuves – lorsque ces preuves existent – et sur les bonnes pratiques de médecine clinique. Le département de médecine s'efforce de cultiver et d'appliquer les notions éthiques d'autonomie et de bienfaisance. La notion de prise en charge globale, développée en médecine interne, constitue un des points forts du département, tout comme aussi l'application des concepts d'un hôpital sans douleur. Toutes les spécialités importantes de la médecine sont représentées dans le département soit par les médecins cadres, soit par des médecins consultants travaillant partiellement à l'Hôpital neuchâtelois. Pour des questions très pointues, nécessitant une infrastructure lourde comme la cardiologie interventionnelle, le département travaille en liens étroits avec les hôpitaux universitaires de Berne, Lausanne et Genève. En outre un partenariat est instauré avec l'Hôpital de La Providence pour ce qui est de la néphrologie et des hémodialyses.

Sa mission d'enseignement et de formation des médecins et infirmiers-ères ainsi que des étudiants en médecine se double d'un échange de savoirs et de compétences régulièrement instauré par la collaboration avec d'autres médecins et des centres universitaires à des activités de recherche clinique conduite par les médecins-cadres, par la participation à des études multi-centriques, et par des études concernant les patients traités dans l'Hôpital neuchâtelois.

Oncologie



Pascal Schmitt, infirmier-chef de service (à gauche) et **Dr Christian Monnerat**, médecin-chef du département

Disciplines	oncologie médicale radio-oncologie soins palliatifs psycho-oncologie hématologie
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE La Chrysalide HNE Pourtalès HNE Val-de-Travers
Formations proposées	Formation postgrade de médecins en oncologie médicale (cat. C, 1 an), Formation postgrade de médecins en radiothérapie (cat. B, 2 ans) Formation postgrade de médecins en soins palliatifs (cat. C, 1an) Formation postgrade infirmières cliniciennes en oncologie

Le département d'oncologie est responsable de la prise en charge pluridisciplinaire de toutes les pathologies oncologiques au sein de l'Hôpital neuchâtelois. La coordination des investigations et des traitements est garantie par les réunions hebdomadaires multidisciplinaires d'oncologie où chaque cas de cancer est discuté et son traitement défini (ex: tumorectomie, chimiothérapie, radiothérapie, hormonothérapie). Les traitements oncologiques spécialisés sont administrés dans les différents services du département d'oncologie. La majorité des traitements sont ambulatoires. Les cas plus lourds (comme les leucémies sur le site de Pourtalès ou les traitements de radiochimiothérapies sur le site de La Chaux-de-Fonds) sont traités en collaboration avec les services de médecine.

Le service d'oncologie médicale assure les consultations et les traitements sur les sites de Pourtalès, La Chaux-de-Fonds et Couvet. Les traitements de chimiothérapies et divers traitements ciblés (anticorps monoclonaux) sont préparés de façon centralisée en pharmacie et administrés par les infirmières spécialisées en oncologie selon des normes de sécurité élevées. Le suivi oncologique est complété par un soutien psychologique dispensé par les deux psycho-oncologues du département. Le service de radio-oncologie sur le site de La Chaux-de-Fonds assure les divers traitements de radiothérapie (conventionnelle, radiothérapie guidée par l'image, hyperthermie, radiochimiothérapie). L'équipe hautement spécialisée de radio-oncologues, physiciens médicaux et techniciens en radiologie médicale dispose d'un plateau technique se composant de deux accélérateurs linéaires – avec collimateurs multilames et système d'imagerie embarquée – et d'une unité de curie-thérapie. Le centre des soins palliatifs de l'Hôpital neuchâtelois La Chrysalide (13 lits) est dévolu à des patients atteints de maladies incurables et évolutives (le plus souvent des cancers).

Il assure encore des consultations sur tous les sites de l'Hôpital neuchâtelois, une consultation ambulatoire et détache une équipe mobile à domicile en deuxième ligne à la demande des médecins et des équipes soignantes de premier recours.

Pédiatrie



Claude FROSSARD,
Passages en trois champs, 1999

Nicole Müller, infirmière-chef de service (à gauche), et
Dresse Laurence Racine, médecin-chef de département

Disciplines	Hospitalisation (médecine et chirurgie) Chirurgie ambulatoire Consultations ambulatoires Urgences et policlinique pédiatriques Maternité Néonatalogie
Activité	HNE Pourtalès HNE La Chaux-de-Fonds HNE Val-de-Travers (maternité jusqu'à fin novembre 2008)
Formations proposées	Formation postgrade de médecins en pédiatrie (cat. B-2 ans) Formation postgrade de médecins en néonatalogie (cat.C-6 mois) Formation postgrade de médecins en médecine générale (cat.B-1 an)

Le département de pédiatrie de l'Hôpital neuchâtelois accueille l'ensemble des patients de la naissance à l'âge de 16 ans révolus. Il est l'un des deux pôles de l'activité mère-enfant dont le principe a été accepté par le Conseil d'État en septembre 2007*, le département de gynécologie-obstétrique en étant l'autre. Dans ce contexte et jusqu'à l'achèvement des travaux de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds, les activités liées à l'hospitalisation pédiatrique sont regroupées sur le site de Pourtalès.

Aujourd'hui, le département de pédiatrie comporte les unités et les missions suivantes:

HNE, site de Pourtalès

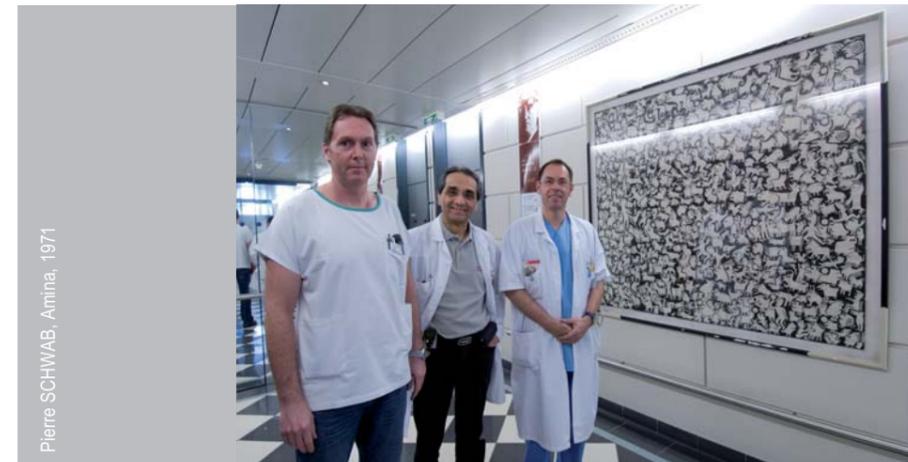
- unité d'hospitalisation de 18 lits accueillant des patients hospitalisés de médecine et de chirurgie, des patients ambulatoires principalement pour une activité chirurgicale et l'ensemble des patients de néonatalogie
- unité d'urgence et de policlinique pédiatriques médicales et chirurgicales, ouverte 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (prise en charge médicale conjointe avec le département de chirurgie)
- maternité avec 1100 naissances
- prise en charge de l'ensemble des admissions ayant nécessité un transport extra-hospitalier.

HNE, site de La Chaux-de-Fonds

- unité d'urgence et de policlinique pédiatriques médicales et chirurgicales, à l'exception des urgences graves ou vitales, ouverte de 8h à 20h en semaine et de 10h à 18h le week-end et les jours fériés (prise en charge médicale conjointe avec le département de chirurgie)
- une activité de chirurgie ambulatoire au delà de l'âge de 1 an
- maternité avec 550 naissances.

* Les perspectives pour fin 2009 sont le regroupement des activités d'obstétrique avec la constitution d'une maternité cantonale et la création d'une unité ambulatoire pédiatrique indépendante de la structure adulte, comportant une activité d'urgence, de policlinique, de consultations spécialisées et de chirurgie ambulatoire.

Urgences et SMUR



Pierre SCHWAB, Amina, 1971

Alain Bastin, infirmier-chef de service (à gauche),
Dr Reza Kehtari (au centre) et Dr Christophe Sénéchaud, médecins-chefs de service

Disciplines	urgences intra-hospitalières urgences extra-hospitalières
Activité	HNE La Chaux-de-Fonds HNE Pourtalès HNE Val-de-Travers jusqu'en décembre 2008
Formations proposées	Formation postgrade d'infirmiers en soins d'urgence Formation à venir: Formation postgrade de médecins urgentistes

Les services des urgences de l'Hôpital neuchâtelois (sites de La Chaux-de-Fonds, Pourtalès et Val-de-Travers jusqu'en décembre 2008) accueillent tout patient qui s'y présente. Le nombre de ceux-ci, en constante progression, la diversité des pathologies traitées et leur degré de gravité engendrent quelques fois une surcharge momentanée liée à de nombreux facteurs inter-dépendants. De plus, les urgences ne fonctionnent pas selon le principe «Premier arrivé, premier servi», mais selon le principe «Plus grave, d'abord».

La durée du séjour aux urgences dépend aussi de la disponibilité du médecin ou du chirurgien qui doit gérer de nombreux cas en même temps; de la disponibilité des places dans les salles d'examen; de l'importance des examens à réaliser tels que les examens radiologiques (échographies, scanner) ou biologiques (prise de sang, prélèvements divers...); de la disponibilité d'un médecin spécialiste voire d'un médecin consultant «externe» lorsque cela est nécessaire et enfin, de la disponibilité des unités de soins en cas d'hospitalisation.

Le Service mobile urgences réanimation ou SMUR est le bras «préhospitalier» de l'hôpital; il offre aux patients la possibilité d'être pris en charge dans son milieu propre ou sur un lieu d'accident par un médecin formé (urgentiste). Le SMUR ne transporte pas de patient mais accompagne une ambulance. Sa mission consiste à rétablir et assurer les fonctions vitales, assurer un transport sûr et confortable vers le lieu de traitement final qu'est le site hospitalier. Le SMUR est engagé par le 144 (numéro de téléphone des urgences) et/ou par les SIS uniquement. C'est un service cantonal qui travaille en étroite collaboration avec les différents services cantonaux d'ambulances.

Services transversaux (direction des soins)



Assis, de gauche à droite, **René Vuillemin**, directeur des soins adjoint, **Marie-Odile Michau**, directrice des soins adjointe, **Sylvie Le Bail**, gestion des lits; debout, à gauche, **Valérie Delvaux**, formation des soins et **Aziza Touel**, pôle clinique.

Gestion des lits

Responsable: Sylvie Le Bail

Les avancées

- harmonisation des pratiques de gestion des lits et polyvalence du secrétariat sur les deux sites principaux;
- localisation en temps réel des patients de l'Hôpital neuchâtelois par la mise en place d'un logiciel unique sur les sites (soins aigus et centres de traitement et de réadaptation);
- mise en place d'indicateurs de suivi de l'activité et de l'occupation des lits;
- uniformisation des demandes d'admission provenant des médecins externes à l'Hôpital neuchâtelois et centralisation des demandes d'admission sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Poralès, quel que soit le site d'admission.

Service social et de liaison

Responsable: Marie-Odile Michau

Les avancées

- création du service qui met en synergie les compétences des assistants sociaux et des infirmiers de liaison et déploiement de l'activité sur l'ensemble des sites;
- mise en place d'indicateurs de performance dont, entre autres, la durée de séjour du patient ou encore l'adéquation à la situation médicale du patient;
- tissage de liens de confiance avec les assureurs maladie;
- organisation fonctionnelle avec Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).

Pôle clinique

Responsables: René Vuillemin et Aziza Touel

Les avancées

- création de l'équipe;
- état des lieux des pratiques et mise en place de protocoles de soins;
- analyse des incidents et mise en place d'actions correctrices;
- organisation d'ateliers techniques de mise à niveau pour le personnel infirmier.

Formation des soins

Responsable: Valérie Delvaux

Les avancées

- organisation des praticiens formateurs en réseau;
- organisation de la formation des assistants en soins et santé communautaires (ASSC)*;
- développement de formations internes externalisées;
- uniformisation des pratiques pour les formations post graduées des collaborateurs spécialisés et commission unique par spécialité;
- planification annuelle des stages;
- partenariat avec les Hautes écoles et échanges de collaborateurs pour les formations pratiques en école (dont 4560 jours de stage pour les étudiants de la HES-SO);
- accueil de stagiaires bénévoles, dès l'âge de 16 ans, en provenance des écoles secondaires du canton.

* La nouvelle ordonnance de formation des ASSC qui doit être implémentée pour la rentrée académique 2009. Cela a pour incidence que l'entreprise formatrice (soutenue par l'OrTra santé-social neuchâteloise) participe aux cours interentreprises en partenariat avec le centre neuchâtelois des formations du domaine santé-social Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds. Cette nouvelle formation a engendré une réflexion au sein du département des soins de l'Hôpital neuchâtelois visant à déterminer la place et les collaborations entre les infirmiers, les ASSC et les aides soignants. En 2008, l'Hôpital neuchâtelois a formé 10 ASSC en formation initiale ou en cours d'emploi.

Carmen PERRIN, Caoutchouc, 2000

Services médico-techniques (direction des soins)



De gauche à droite, **Laurence Schwab**, nutrition, **Anne-Christine Miaz**, ergothérapie, **Michèle Croisier**, neuropsychologie et logopédie et **Pierre Colin**, physiothérapie.

Neuropsychologie et logopédie

Responsable: Michèle Croisier

Les avancées

- création d'une unité de neuropsychologie, avec des prestations transversales pour les patients hospitalisés en soins aigus (sites de La Chaux-de-Fonds et Poralès) et pour le service de médecine physique et de réadaptation sur le site du Val-de-Ruz;
- consultations ambulatoires sur les sites de La Chaux-de-Fonds et Poralès;
- polyvalence des collaborateurs travaillant tous sur deux sites au moins.

Physiothérapie

Responsable: Pierre Colin

Les avancées

- mise en place d'équipes transversales sur tous les sites;
- polyvalence des collaborateurs;
- élaboration d'un protocole interdisciplinaire cantonal de prise en charge des amputés;
- création de groupes ambulatoires pour patients atteints de la maladie de Parkinson et pour patients présentant des insuffisances respiratoires.

Prestations sur sites:

La Chaux-de-Fonds - thérapie en piscine; ondes de choc extracorporelles; traitements uro-gynécologiques; drainage lymphatique; rééducation isocinétique. Poralès - thérapie en piscine; ondes de choc extracorporelles; traitements uro-gynécologiques; drainage lymphatique; traitement des brûlés; réhabilitation respiratoire en groupe; groupe Parkinson; table de traction vertébrale.
Val-de-Ruz - réadaptation neurologique; programme d'exercices personnalisés; rééducation isocinétique; physiothérapie du sport; thérapie en piscine, jacuzzi, hammam.

Ergothérapie

Responsable: Anne-Christine Miaz

Les avancées

- mise en place d'équipes transversales sur tous les sites;
- création d'un service d'ergothérapie sur le site du Val-de-Ruz offrant des prestations de traitement et de réadaptation et de médecine physique et de réadaptation;
- création de groupes de travail intersites pour développer une pratique coordonnée et standardisée (evidence based practice) de l'ergothérapie au sein de l'Hôpital neuchâtelois;
- dans le domaine de la pathologie de la main, extension des prestations à la pratique ambulatoire avec consultations spécialisées.

Nutrition

Responsable: Laurence Schwab

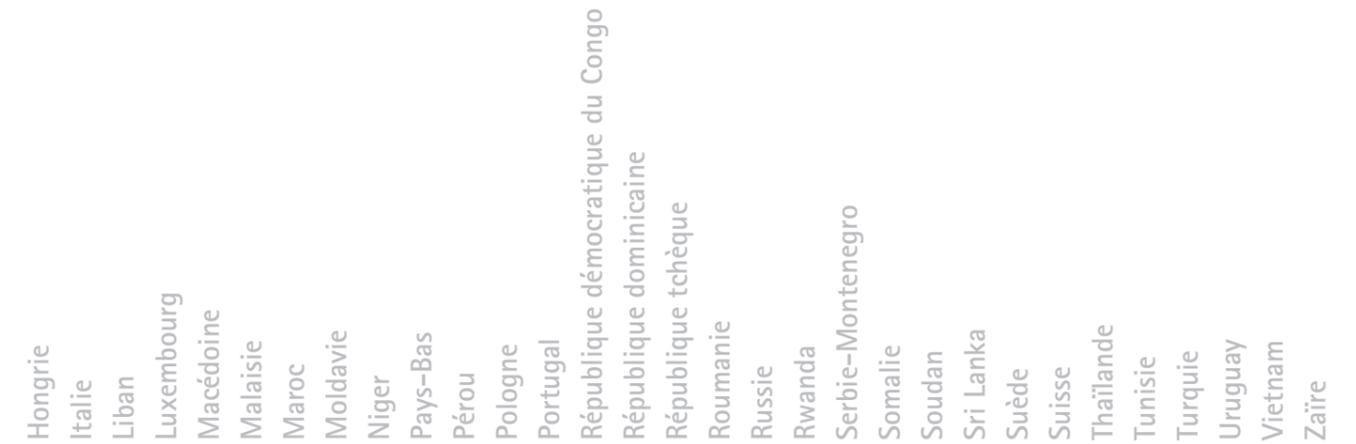
Les avancées

- mise en place d'un service transversal sur quatre sites; création de la Commission d'alimentation (plateforme soins - services cuisine et restauration - intendance et hébergement).

Le visage de l'Hôpital neuchâtelois

L'Hôpital neuchâtelois, c'est, au 31 décembre 2008, un rassemblement de 1808 femmes et 651 hommes, répartis sur 57 nationalités qui viennent œuvrer pour le bien du patient la semaine, la nuit et le week-end.

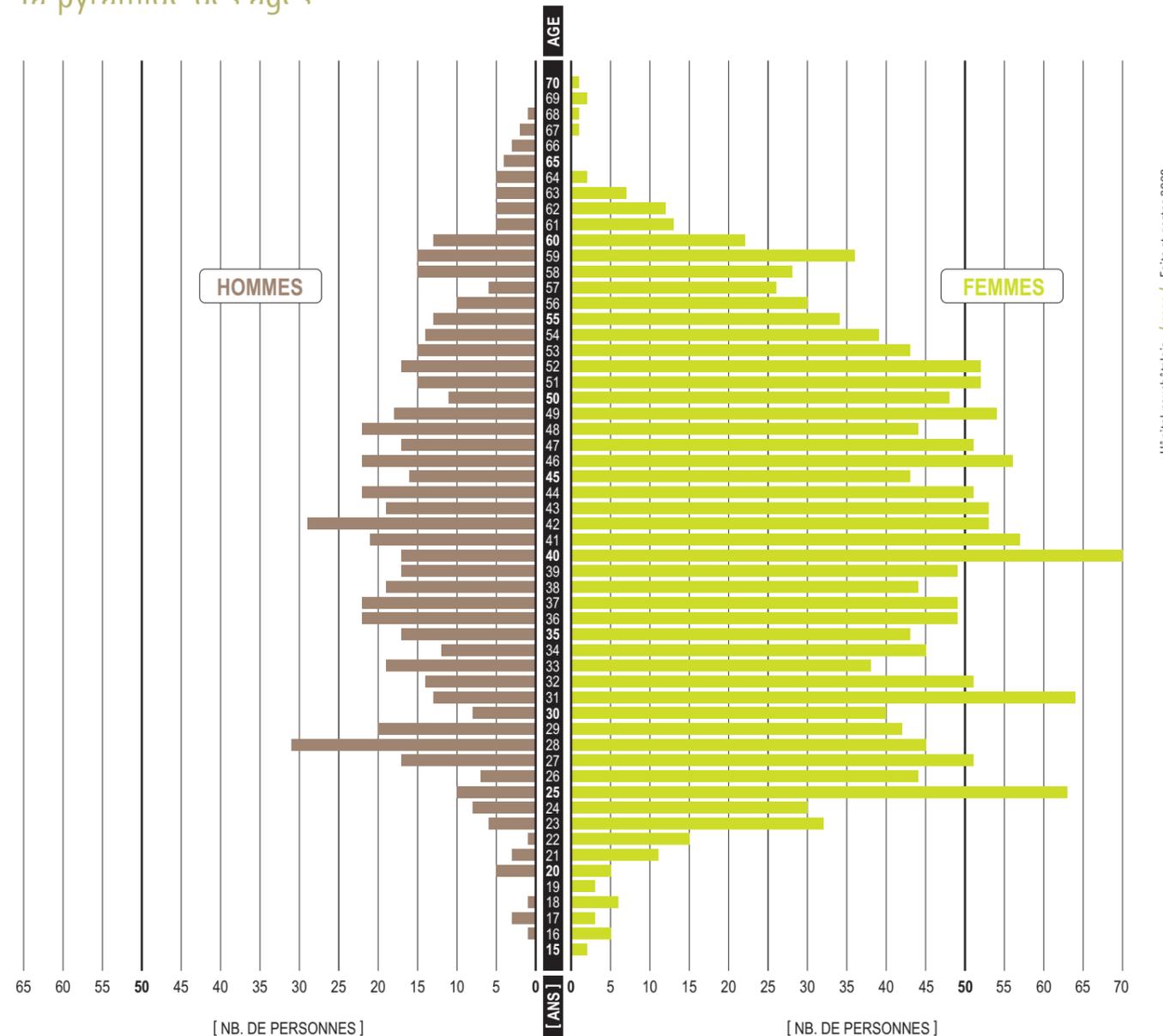
L'Hôpital neuchâtelois, c'est un ensemble de 2459 personnes dont 2365 viennent du continent européen (Suisse: 1650, membres de l'Union européenne: 666, autres non membres de l'UE: 49) et 94 du reste du monde.



En équivalence plein-temps (EPT), l'Hôpital neuchâtelois représente un effectif moyen de 1834.26 postes répartis selon le tableau suivant. Ce dernier ne tient pas compte de la septantaine de médecins consultants et de la vingtaine de postes d'élèves (étudiants et stagiaires) accueillis en moyenne tout au long de l'année.

Effectif moyen sur l'année	2008	
Groupes professionnels	Nombre	EPT
Médecins cadres	119	76.96
Chefs de clinique et médecins assistants	148	144.82
Pharmaciens	7	6.36
Autres professions universitaires	8	5.11
Médecins, autres professions universitaires	282	233.25
Personnel soignant	831	597.46
Soignants	831	597.46
Blocs opératoires	141	124.45
Policliniques - Urgences	129	107.30
Laboratoires	5	2.85
Radiologie	71	55.08
Physiothérapie	42	34.36
Stérilisation	20	17.89
Pharmacie	21	13.06
Secrétariats médicaux	128	89.64
Ergothérapie	22	13.99
Enseignement	5	4.35
Personnel autres disciplines paramédicales	48	33.68
Autres disciplines médicales	632	496.65
Administration	157	125.45
Administratif	157	125.45
Service de maison	214	176.32
Cuisines	111	102.65
Lingerie	7	5.25
Crèches	32	21.64
Autre personnel hôtelier	43	37.52
Hôtelier	407	343.37
Services techniques	39	38.07
Technique	39	38.07
Total général	2348	1834.26

la pyramide des âges



Consultations ambulatoires en polycliniques	2008	2007
Pourtalès	43694	42426
La Béroche	1549	2482
Val-de-Travers*	6479	6621
Val-de-Ruz	3545	2686
Le Locle	1692	2377
La Chaux-de-Fonds	48140	48918

* y compris consultations de gynécologie et de chirurgie

Préambule

Les comptes d'exploitation 2008 sont le reflet du troisième exercice comptable de l'Hôpital neuchâtelois. Par rapport à 2006 et 2007, leur présentation a quelque peu changé pour tenir compte des responsabilités budgétaires mises en place. Ainsi, les recettes non liées à la prise en charge de patients sont comptabilisées en regard des charges dont elles dépendent. Les comptes 2007 ont été retraités pour tenir compte de ces modifications et ainsi faciliter la comparaison d'une année sur l'autre.

Globalement, les charges nettes totales se situent 3.3 millions de francs au-dessus du budget, qui était très ambitieux. Les recettes liées à l'activité d'hospitalisation présentent quant à elles un écart positif de 2.5 millions de francs (près de 4 millions de francs de plus en ambulatoire contre une diminution de 0.8 million de francs en stationnaire). La subvention de l'Etat a été adaptée de 8.6 millions de francs en cours d'année, lorsque le budget déficitaire accepté par l'Etat s'est trouvé vérifié. Le compte d'exploitation 2008 présente donc un écart de près de 8.8 millions de francs par rapport au budget avant les ajustements hors exploitation pour présenter un bouclage équilibré. Après ajustement hors exploitation, le résultat définitif s'élève à quelque CHF 193'000.- de bénéfice contre une perte de 8.7 millions au budget.

Charges salariales

La présentation des charges salariales inclut la facturation des honoraires médicaux, afin de tenir compte du changement de statut de rémunération des médecins ainsi que des indemnités touchées des HES pour les élèves infirmiers. En effet, avec l'introduction de la nouvelle CCT des médecins cadres, deux échelles de salaires ont été introduites et la facturation des honoraires privés se fait par l'intermédiaire de l'hôpital. Ces changements ont des conséquences importantes sur les postes Salaires de médecins, Honoraires privés ainsi que Facturation des honoraires. De même, le coût des élèves infirmiers en stage à l'Hôpital fait l'objet d'une contribution des HES. Pour obtenir une comparaison avec le budget, il est plus juste de prendre en considération les charges salariales nettes. Pour 2008, elles s'élèvent donc à 188.4 millions de francs, contre 184.8 millions de francs au budget. Cette différence est le reflet des adaptations salariales accordées entre 2007 et 2008. Durant cet exercice, aucune réforme majeure n'a pu être réalisée, qui aurait permis une économie de personnel.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ainsi que l'achat d'équipements non activés sont également en augmentation de plus de 1.6 millions par rapport au budget, malgré une forte augmentation de la facturation des prestations non liées à l'activité hospitalière. Le budget 2008, pratiquement équivalent aux charges de l'exercice 2007, était manifestement sous-estimé compte tenu du renchérissement des matières premières durant la première partie de l'année 2008.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts réelles de l'exercice 2008 sont légèrement inférieures au budget 2008 et même aux comptes 2007. Malgré une réponse assez tardive de l'Etat à nos besoins de financement, les emprunts ont pu être contenus, principalement en raison du retard dans le déploiement de nos projets d'investissements.

Charges d'amortissement

Les amortissements de l'exercice 2008 correspondent pratiquement à ceux de l'exercice 2007, malgré le début de l'amortissement des travaux du site du Val-de-Ruz. En effet, le département logistique n'a pas pu investir autant que le prévoyait le plan d'investissement. Compte tenu des investissements complètement amortis à fin 2007, les comptes sont donc largement inférieurs au budget, de plus de 1.6 millions de francs. Par contre, le produit des investissements, et notamment les intérêts actifs ont été plus importants que prévus, notamment grâce à un taux d'intérêts intéressant obtenu sur notre compte courant.

Hôpital de La Providence

La charge de l'Hôpital de La Providence correspond à la subvention fixe négociée pour 2008, après la finalisation du budget 2008, raison pour laquelle le budget est dépassé d'environ CHF 200'000.-. Il s'agit de la dernière subvention fixe accordée à La Providence puisque, dès 2009, un contrat de prestation a été conclu qui stipule que l'Hôpital de La Providence reçoit désormais une contribution en lien avec ses activités LAMal et LAA, AI, AM.

Hospitalisation hors canton

Le coût des hospitalisations hors canton reste stable à environ 21.8 millions de francs. Toutefois, l'Hôpital neuchâtelois bénéficie d'une ristourne de l'Inselspital de Berne, calculée en fonction du chiffre d'affaires, qui s'élève à 8% pour 2008, soit 870'000 francs.

Provenance des patients par district en 2008

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Autres cantons	Hors Suisse
Habitants	51854	38474	11971	15642	14340	38616		
Cas d'hospitalisation	4367	3235	1396	1335	1743	4536	774	139
Taux d'hospitalisation	8.42	8.41	11.66	8.53	12.15	11.75		

Recettes

Les recettes d'hospitalisation sont inférieures au budget 2008 de plus de CHF 800'000.- en lien avec la diminution de l'activité stationnaire aiguë, mais elles se situent pratiquement 2 millions de francs au-dessus des recettes 2007. Cette évolution est due à l'augmentation importante de l'activité de réadaptation ainsi qu'à l'adaptation des tarifs au coût de la vie.

S'agissant des recettes ambulatoires, elles sont comme partout en Suisse en forte augmentation, tant par rapport au budget ainsi que par rapport aux comptes 2007. Le recours accru à l'institution hospitalière, une saisie plus complète de l'activité, les nouveaux traitements de PET-SCAN grâce à l'antenne mobile de La Chaux-de-Fonds ainsi que l'adaptation des prestations de radiologie TARmed sont les principaux facteurs d'augmentation de la facturation ambulatoire.

Globalement, les recettes liées à l'activité hospitalière dépassent le budget de 3.5 millions de francs environ.

Charges et recettes hors exploitation

Un certain nombre d'écritures ont été comptabilisées hors exploitation pour tenir compte de leur caractère exceptionnel. Il s'agit principalement de la dissolution des provisions au passif du bilan qui ont été transformées en créance en faveur de l'Etat, en lien avec l'augmentation de la subvention qui a été accordée à l'Hôpital neuchâtelois en cours d'exercice.

Conclusion

En conclusion, les comptes d'exploitation 2008 de l'Hôpital neuchâtelois présentent un résultat positif de CHF 20'000.-, très proche de l'équilibre, ce qui met en évidence la bonne maîtrise de l'institution par sa direction générale, alors que le compte de pertes et profits se clôture par un léger bénéfice de 193'000 francs.

Statistiques d'activité au 31 décembre

	2008		2007	
	Lits A	Lits B	Lits A	Lits B
Lits dotés	326	119	357	113
Journées d'hospitalisation	105436	39245	109305	35250
Taux d'occupation des lits	88.61	90.35	83.8	85.9
Patients sortis	15265	1982	15894	1826
Journées d'hospitalisation des patients sortis	105886	39590	110265	34747
Durée moyenne des séjours	6.94	19.97	6.94	19.03
Nouveau-nés	1728		1689	
Journées de nouveau-nés	9137		8836	
Durée moyenne des séjours des nouveau-nés	5.29		5.23	
Patients traités en soins intensifs	1593		1680	
Heures de traitements aux soins intensifs	78626		84651	
Moyenne d'heures passées aux soins intensifs	49.36		50.39	



Hôpital neuchâtelois, Comptes 2008 au 31 décembre 2008, en milliers de francs suisses

	2008			2007
	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes	Comptes
Charges				
Salaires	192'666	196'540	3'874	192'232
Facturation honoraires médicaux	-7'600	-7'851	251	-7'767
Indemnisations HES	-260	-308	48	-393
Charges salariales nettes	184'806	188'381	3'575	184'072
Biens et services médicaux	35'761	37'811	2'050	35'740
Autres charges d'exploitation	36'903	38'038	1'135	36'478
Revenus directs (hors activité hospitalière)	-8'568	-10'110	1'542	-9'062
Autres subventions	-962	-967	6	-189
Autres charges d'exploitation nettes	63'134	64'772	1'639	62'967
Charges d'intérêts	10'370	10'227	-143	10'239
Amortissements immeubles	6'000	5'470	-530	5'177
Amortissements équipements	8'629	8'077	-552	8'035
Loyers, locations, leasing	1'292	891	-401	1'321
Produits d'investissements	-1'785	-2'285	500	-1'871
Charges d'investissements nettes	24'506	22'380	-2'126	22'901
Prestations hôpital de La Providence	17'950	18'156	206	17'949
Hospitalisation hors canton	21'000	20'991	-8	20'839
Charges nettes totales	311'396	314'681	3'285	308'728
Recettes				
Recettes d'hospitalisation	75'761	74'946	-815	72'953
Recettes ambulatoires	44'746	48'743	3'997	44'776
Pertes sur débiteurs	-1'500	-1'224	277	-1'985
Produits de l'activité hospitalière	119'007	122'466	3'459	115'744
Subvention du Canton	183'636	192'236	8'600	189'486
Total des revenus	302'643	314'702	12'059	305'230
Résultat d'exploitation	-8'753	21	8'774	-3'498
Charges et produits hors exploitation				
Charges hors exploitation	0	5'710	5'710	6'867
Recettes hors exploitation	0	5'882	5'882	10'209
Don, legs et donations	0	0	0	6
Résultat hors exploitation	0	172	172	3'348
Pertes et profits (positif = bénéfice)	-8'753	193	8'946	-150

	31.12.2008		31.12.2007	
ACTIF				
Liquidités		1'875		2'130
Débiteurs - Patients	41'535		40'730	
./. Ducroire	-1'343	40'192	-2'077	38'654
Autres débiteurs		4'332		6'019
Compte courant CIGES		7'205		5'127
Compte courant Etat		0		7'486
Stocks		5'884		6'328
Actifs Transitoires		2'709		2'431
Actif circulant		62'197		66'831
Immeubles	284'545		284'289	
./. Fonds d'amortissement immeubles	-48'593	235'952	-43'540	240'749
Equipements médicaux	50'345		47'058	
./. Fonds d'amortissement équipements médicaux	-24'718	25'627	-21'310	25'748
Autres immobilisations	36'599		24'684	
./. Fonds d'amortissement autres immobilisations	13'930	22'669	-11'181	24'288
Travaux en cours immeubles		843		90
Travaux en cours équipements médicaux		546		2'195
Travaux en cours autres immobilisations		518		48
Actif immobilisé		286'156		293'117
Résultat de l'exercice		0		150
Total de l'actif		348'352		360'098
PASSIF				
Dettes bancaires à court terme		0		0
Fournisseurs		16'689		20'921
Compte courant CIGES		380		380
Compte courant Hôpital de la Providence		0		880
Autres créanciers		1'427		1'021
Passifs transitoires		1'543		965
Provisions		0		4'941
Avance de l'Etat		4'936		0
Fonds étrangers à court terme		24'974		29'108
Dettes bancaires à long terme		321'169		328'916
Fonds et donations		1'622		1'528
Fonds étrangers à long terme		322'791		330'445
Résultat de l'exercice		193		0
Résultat reporté		394		544
Capital propre		0		0
Fonds propres		587		544
Total du passif		348'352		360'098

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat
et au Conseil d'administration de
Hôpital neuchâtelois
Fontaines

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2008

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 35 et 36 de Hôpital neuchâtelois, comprenant le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, à la directive aux organes de contrôle des institutions du secteur neuchâtelois de la santé publique du 3 octobre 2008 et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification des opérations de gestion consiste à apprécier si les conditions d'une gestion conforme à la loi sur l'Etablissement Hospitalier Multisite Cantonal (LEHM) sont réunies ; il ne s'agit pas de vérifier l'opportunité de cette gestion.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 18 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions, l'art. 2 de la Directive aux organes de contrôle des institutions du secteur neuchâtelois de la santé publique du 3 octobre 2008 et la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration, est en cours de documentation pour certains processus essentiels de l'institution.

Selon notre appréciation, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration, exception faite de l'élément présenté dans le paragraphe ci-dessus.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Didier Ehret
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Blaise Girardin
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 29 mai 2009

Chronique de l'Hôpital neuchâtelois

8 décembre 2008	Signature du contrat de prestations 2009 entre le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel et l'Hôpital neuchâtelois.
Juin à novembre 2008	Dépôt au Grand Conseil neuchâtelois des initiatives communales «Hôpital neuchâtelois, pour un retour des responsabilités» portant révision de la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM), émanant des communes de La Chaux-de-Fonds (27 juin 2008), du Locle (10 septembre 2008), Travers (11 septembre 2008), Buttes (1er octobre 2008), Môtiers (24 octobre 2008), Boveresse (29 octobre 2008), Couvet (3 novembre 2008).
29 septembre 2008	Une initiative législative populaire cantonale intitulée «En faveur d'une médecine de proximité», munie de 6'598 signatures, est déposée à la chancellerie d'Etat.
8 juillet 2008	Une initiative législative populaire cantonale intitulée «En faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique», munie de 9'396 signatures, est déposée à la chancellerie d'Etat.
Mai 2008	Le Grand Conseil octroie à l'Hôpital neuchâtelois un montant additionnel de 7,4 millions de francs destiné à procéder à ses amortissements réguliers. Ce faisant, il rétablit les normes usuelles, rendant caduque la décision de l'exécutif cantonal de réduire de moitié les amortissements de l'établissement prise pour les deux exercices précédents au vu des difficultés financières rencontrées par l'Etat.
18 janvier 2008	Le Conseil d'Etat suit l'Hôpital neuchâtelois dans sa volonté de concentrer les soins aigus sur deux sites, avec les conséquences induites pour le site du Val-de-Travers et l'Hôpital de La Providence. Il tranche pour la variante localisant le centre «mère-enfant» sur le site de La Chaux-de-Fonds et le centre dédié à l'appareil locomoteur sur celui de Pourtalès.
7 janvier 2008	Remise au Conseil d'Etat du rapport proposant deux variantes de répartition des missions et préconisant de concentrer les soins aigus sur deux sites, en recommandant les spécificités suivantes: d'une part, centre «mère-enfant» sur un site (Pourtalès); d'autre part, centre dédié à l'appareil locomoteur sur l'autre site (La Chaux-de-Fonds). Dans les deux variantes, cette concentration modifie notablement les missions du site du Val-de-Travers (fin de son activité chirurgicale et obstétricale) et de l'Hôpital de La Providence (retrait à terme des missions hospitalières à charge de l'assurance de base).
3 septembre 2007	Le Conseil d'Etat accepte le principe de la centralisation sur un seul site de l'activité «mère-enfant». Il donne un nouveau mandat à l'Hôpital neuchâtelois: étudier sa localisation (Pourtalès ou La Chaux-de-Fonds) et proposer une nouvelle répartition des missions entre les sites de soins aigus.
21 août 2007	L'Hôpital neuchâtelois communique le résultat du mandat confié au Dr Pierre Arni, directeur médical adjoint: le site «mère-enfant» est non seulement possible, mais il constitue la seule voie possible pour maintenir des prestations pédiatriques hospitalières et des prestations obstétricales de qualité dans le canton.
16 mai 2007	Le maintien de prestations pédiatriques hospitalières dans le canton étant compromis par l'annonce de départ de six médecins pédiatres, le Conseil d'Etat accepte la proposition de l'Hôpital neuchâtelois de geler la mise en œuvre de la centralisation de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès et d'étudier avec l'ensemble des partenaires concernés la faisabilité d'une unité «mère-enfant» sur un seul site.

19 février 2007	Présentation à l'interne de la feuille de route, qui décline en termes opérationnels les décisions du Conseil d'Etat sur le plan d'actions.
24 janvier 2007	Le Conseil d'Etat rend ses décisions sur le plan d'actions après une large consultation auprès des milieux concernés.
1er janvier 2007	Application du volet Rémunération et évaluation des fonctions de la Convention collective de travail CCT Santé 21.
25 octobre 2006	Présentation du plan d'actions 2006-2009 au Conseil d'Etat.
1er juillet 2006	Entrée en fonction de l'équipe de direction générale.
26 juin 2006	Annnonce de la nouvelle identité, Hôpital neuchâtelois, et de la composition de l'équipe de direction générale.
1er avril 2006	Entrée en fonction de M. Pascal Rubin, directeur général.
1er janvier 2006	Naissance concrète, formelle et officielle de l'EHM.
Du 7 décembre 2005 au 17 janvier 2006	Signature des Conventions d'intégration à l'EHM par l'Hôpital du Locle, l'Hôpital du Val-de-Travers, l'Institution de soins palliatifs La Chrysalide, l'Hôpital du Val-de-Ruz, l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, l'Hôpital Pourtalès et l'Hôpital de La Béroche.
12 septembre 2005	Nomination du conseil d'administration de l'EHM.
24 août 2005	Promulgation par le Conseil d'Etat et entrée en vigueur de la Loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM).
1er juillet 2005	Nomination de M. Jean-Pierre Authier à la présidence du Conseil d'administration de l'EHM.
5 juin 2005	Acceptation par la population neuchâteloise à près de 75% du principe d'un Etablissement hospitalier multisite cantonal.
19 janvier 2005	Dépôt d'un référendum, muni de quelque 4600 signatures, par le «Comité contre la privatisation de la santé».
30 novembre 2004	Le Grand Conseil neuchâtelois accepte la création d'un Etablissement hospitalier multisite, dénommé ci-après EHM.
2004	Sept hôpitaux déclarent vouloir adhérer à l'EHM: La Chaux-de-Fonds et Pourtalès, centres hospitaliers principaux; Landeyeux (Val-de-Ruz) et Couvet (Val-de-Travers), hôpitaux régionaux; La Béroche et Le Locle, hôpitaux de transition; La Chrysalide, centre de soins palliatifs. Le Rapport final du Service cantonal de la santé publique et le projet de loi sur l'EHM sont établis.
2003	Premier rapport du Service cantonal de la santé publique sur l'Etablissement hospitalier multisite de droit public. Objectifs visés: anticiper le changement; séparer les tâches stratégiques et opérationnelles; octroyer davantage de marge de manœuvre aux hôpitaux; responsabiliser les dirigeants; systématiser les collaborations et l'économie des prestations.
2002	Projet de création d'un hôpital unique pour le canton, inscrit au programme de la législature 2002-2005 du Département de la justice, de la santé et de la sécurité.
1999	Planification sanitaire cantonale, dans laquelle les hôpitaux sont appelés à travailler en réseau.

Nature de l'institution

Etablissement de droit public cantonal, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique.

Siège social: Neuchâtel

Siège de l'administration: Route de Landeyeux, 2046 Fontaines.
Téléphone: 032 854 47 37
E-mail: hospital-ne@ne.ch
Site: www.hospital-ne.ch

Dénomination et localisation des sites (d'ouest en est)



Hôpital neuchâtelois Val-de-Travers
Couvet
hôpital de soins aigus / centre de traitement et de réadaptation dès le 18 décembre 2008



Hôpital neuchâtelois Le Locle
Le Locle
centre de traitement et de réadaptation



Hôpital neuchâtelois La Béroche
Saint-Aubin-Sauges
centre de traitement et de réadaptation



Hôpital neuchâtelois La Chaux-de-Fonds
La Chaux-de-Fonds
hôpital de soins aigus



Hôpital neuchâtelois La Chrysalide
La Chaux-de-Fonds
centre de référence en soins palliatifs



Hôpital neuchâtelois Val-de-Ruz
Fontaines
centre de traitement et de réadaptation



Hôpital neuchâtelois Pourtalès
Neuchâtel
hôpital de soins aigus

Impressum

Une publication de l'Hôpital neuchâtelois, Muriel Desaulles, secrétaire générale

Conception et suivi opérationnel, rédaction: script communication, Cendrine Jéquier, Saint-Blaise

Prises de vues: François Charrière, Les Bayards

Graphisme: additive, Aline Jeanneret, Neuchâtel

Photolithographie: Belitho, Saint-Blaise

Imprimerie: Imprimerie Zwahlen, Saint-Blaise

Imprimé sur papier





Erzo CUCCHI, La Scala, 1991

